



## UNE GROSSESSE S'ANNONCE...

Le Réseau Périnatal du Val d'Oise vous met à disposition  
cette plaquette pour vous informer des premières  
démarches à effectuer.

Dès la confirmation de la grossesse (par test urinaire ou sanguin), vous êtes invitée à **consulter rapidement** un professionnel de santé, et **au plus tard dans le mois qui suit cette confirmation**.

## Lequel ?

- ➔ Médecins :
  - Gynécologue
  - Généraliste
  - Obstétricien
- ➔ Sage-femme



## Pourquoi ?

Pour débiter le suivi mensuel de la grossesse et vous informer de son calendrier :

- ➔ 1 consultation par mois (Médecin, Sage-femme)
- ➔ 1 entretien prénatal précoce individualisé (Médecin, Sage-femme)
- ➔ 3 échographies : 1 par trimestre (Médecin, Sage-femme)
- ➔ 7 séances de préparation à la naissance et à la parentalité (Sage-femme)

## Où ?

- ➔ Le plus près de votre domicile est l'idéal

## Comment trouver son professionnel de santé ?

- ➔ Site Ameli : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- ➔ Site du RPVO : [www.rpvo.org](http://www.rpvo.org)
- ➔ Site des Pages Jaunes : [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)
- ➔ Site du Conseil de l'Ordre des médecins : [www.cdom95.org](http://www.cdom95.org)
- ➔ Site du Conseil de l'Ordre des sages-femmes : [www.cdosf95.com](http://www.cdosf95.com)
- ➔ Site du Conseil départemental du Val d'Oise : [www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)